

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

SECRET N° 82/041 du 15/01/1982
/MPS.0000.000/
Portant intégration et nomination de
Monsieur OULCHOU Casimir dans les ca-
dres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Techniques (STes)

-----0000000-----

LE MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAE :
(/u la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
(/u la loi 25/61 du 15/12/61 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1973 ;
(/u la loi 19/68 du 3/2/68 portant statut général des
fonctionnaires ;
(/u l'arrêté 20/77 du 1/7/77 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;
(/u le décret 60-90 du 3/3/60 fixant le statut commun
des cadres de la catégorie II des services Techniques ;
(/u le décret 64/30/78 du 9/3/64 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
(/u le décret 64/15/77 du 3/7/64 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret 62/197/73 du 5/7/62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi 19-68 du 3/2/68 por-
tant statut général des fonctionnaires ;
(/u le décret 62-197/73 du 5/7/62 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret 64-61/77 du 26/3/64 fixant les condi-
tions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doi-
vent subir des fonctionnaires stagiaires mentionnés en son article
7 et 8 ;
(/u le décret 67-50/77 du 1/1/67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomination
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
(/u le décret 7-470 du 31/12/57 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret 60-150/73 du 3/7/60 fixant les échelon-
nements indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret 1-254 du 4/6/77 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret 80/644 du 20-12-1980 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le Protocole d'accord du 9/1/73 signé entre la Répu-
blique Populaire du Congo et l'URSS ;
(/u la lettre 14/000 du 22/5/73 du Directeur de l'Orie-
tation et des Bourses transmettant le dossier constitué par l'inté-
ressé ;
(/u le rectificatif 81/016 du 26/1/1981 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret 81/017 du 26/1/1981 relatif aux intérim
des Membres du Gouvernement ;

SECRET :

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret 60-90 du 3/3/1960 et du Protocole d'accord du 5/4/1960 susvisés, Monsieur CHONGGO Casimir, né le 7 Juillet 1934 à Boudjji - Tsé, titulaire du Diplôme d'Ingénieur des Mines-Géologue, Spécialité "Levé Géologique, Recherches et Prospection des Gisements des Minéraux utiles" obtenu à l'Institut des Mines de Leningrad (URSS), est intégré dans les cadres de la catégorie I, hiérarchie N des Services Techniques (Mines) et nommé au grade d'Ingénieur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre des Mines et de l'Energie.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera. /-

Bruxelles, le 15/01/1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

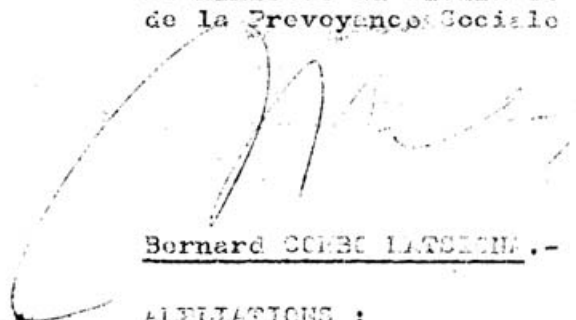
Le Ministre des Mines et
de l'Energie,


Rodolphe A. D. A. D. A.-

Le Ministre du Travail et
de la Prévoyance Sociale


Colonel Louis G. W. M. M. M. M. M.-

Le Ministre des Finances,


Bernard COMBE LATSIENE.-


Itihi Cassetorika COMBELOU.-

AFFILIATIONS :

JORFC
DGTFP.DFP
DFP.BST
DB
DCF
MINI.AE
EGM
OCCISIERS
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
1
1
1
1
3
1
2-1-